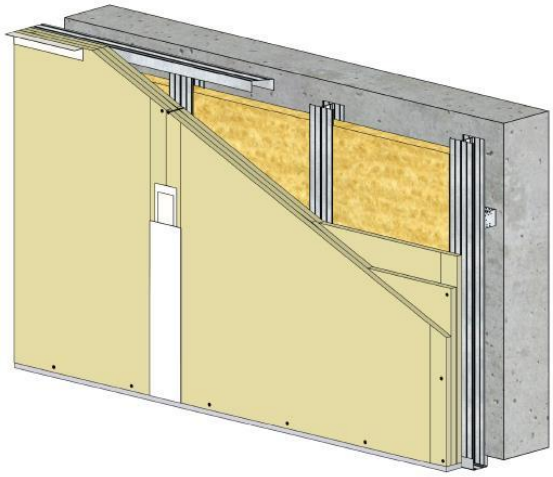

Fiche Système

Knauf CC EI 30 à 120
Montants ailes 35 et plaques 1200

Constitution :

- 1 parement simple ou double (voir tableau ci-dessous)
- 1 rail haut et bas
- Montants doubles
- Avec 100 mm de laine minérale, ou sans.

Références :

- Mise en œuvre : DTU 25.41 et DTA 9/14-1005

Résistance au feu

EI 30

- **Feu côté plaques** :
  1 KHD18 : PV Efectis 07-A-425 Indice A, Rec. 13/1 et Ext. 15/8
  (EI30 obtenu en prenant en compte le mur support)
  2 KS13 ou 2 Aquapanel® Indoor ou 1 KS13 + 1 Aquapanel® Indoor:
  PV Efectis 07-A-425 Indice A et Ext. 15/8
  2 KA13 Phonik PV Efectis 07-A-425 Indice A et Ext. 15/8

- **Feu dans les 2 sens** (si absence d'appuis intermédiaires):
  2 KS13 : PV Efectis 07-A-342, Rec. 12/1 et Ext. 15/8
  2 KA13 Phonik : PV Efectis 07-A-342, Rec. 12/1 et Ext. 15/8
  2 Aquapanel® Indoor : PV Efectis 07-A-342, Rec. 12/1 et Ext. 15/8
  2 Safeboard : PV Efectis 07-A-342, Rec. 12/1 et Ext. 15/8

EI 60

- **Feu côté plaques** :
  2 KHD18 : PV Efectis 07-A-425 Indice A, Rec. 13/1 et Ext. 15/8

- **Feu dans les 2 sens** (si absence d'appuis intermédiaires):
  2 KHD18 : PV Efectis 07-A-342 et Ext. 15/8

EI 120

- **Feu côté plaques** :
  3 KHD18 : PV Efectis 07-A-425 Indice A, Rec. 13/1 et Ext. 15/8 :

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre…). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

Hauteurs de CC pour feu côté plaques ou feu dans les deux sens

Profilés	Type d'ossature	62/35	70/35	90/35	100/35
1 KHD18	M. doubles entraxe 0.60	2.75	2.95	3.45	3.65
	M. doubles entraxe 0.40	3.05	3.30	3.80	4.05
2 KS13 ou 2 KA13 Phonik 2 Aquapanel Indoor 2 Safeboard	M. doubles entraxe 0.60	3.15	3.40	3.95	4.20
	M. doubles entraxe 0.40	3.50	3.75	4.35	4.65
2 KHD18	M. doubles entraxe 0.60	3.30	3.55	4.10	4.40
	M. doubles entraxe 0.40	3.65	3.95	4.55	4.85
3 KHD 18	M. doubles entraxe 0.60	3.65	3.90	4.55	4.80
	M. doubles entraxe 0.40	4.05	4.35	5.00	5.35

Divers - Points techniques :

Pour les contre-cloisons EI 30

- Un jeu de 5 mm doit être ménagé en partie haute et basse des montants
- Feuillard métallique 100 mm au droit des joints horizontaux dans le cas du parement simple en KHD18. Les plaques sont vissées dans le feuillard par vis TTPC 35
- Vissage des plaques à entraxe 300 mm en parement simple.
- En parement double, vissage de la 1re peau à entraxe 600 mm et entraxe 300 mm pour la 2ème peau.
- Décalage des joints verticaux de 600 mm et 400 mm horizontalement.

Pour les contre-cloisons EI 30 avec feu côté plaques

- Caisson de protection réalisé avec1 KHD18 pour intégration de boîtiers électrique
- Ajout possible de 100 mm de laine de verre selon Ext. 08/1 rév. 1 du PV **07-A-425**
- Possibilité de joint de dilatation de 20 mm selon Ext. 15/5 du PV **07-A-342**

Pour les contre-cloisons EI 60

- Un jeu de 5 mm doit être ménagé en partie haute et basse des montants
- Vissage de la 1re peau à entraxe 600 mm et entraxe 300 mm pour la 2ème peau.
  Au droit du joint horizontal de la 2ème peau, les plaques sont vissées dans la 1re peau de part et d'autre du joint avec des vis TTPL à entraxe de 150 mm en quinconce
  Décalage des joints verticaux de 600 mm et 400 mm horizontalement.

Pour les contre-cloisons EI 60 avec feu côté plaque

- Caisson de protection réalisé avec 2 KHD18 pour intégration de boîtiers électrique
- Ajout possible de 100 mm de laine de verre selon Ext. 08/1 rév. 1 du PV **07-A-425**
- Possibilité de joint de dilatation de 20 mm selon Ext. 15/5 du PV **07-A-342**

Pour les contre-cloisons EI 120

- Un jeu de 5 mm doit être ménagé en partie haute et basse des montants
- Vissage de la 1re peau à entraxe 600 mm et entraxe 300 mm pour la 2ème et la 3ème peau.
  Au droit du joint horizontal de la 2ème et de la 3ème peau, les plaques sont vissées dans la précédente de part et d'autre du joint avec des vis TTPL à entraxe de 150 mm en quinconce
  Décalage des joints verticaux de 600 mm et 2000 mm horizontalement.
- Caisson de protection réalisé avec 3 KHD18 pour intégration de boîtiers électrique
- Ajout possible de 100 mm de laine de verre selon Ext. 08/1 rév. 1 du PV **07-A-425**

Nous rappelons que les PV d'essais sont les seuls documents qui font foi.

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre…). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

Contre-cloisons Knauf CC EI 30 à EI 120 avec montants à ailes de 35 et plaques en 1200

Légende :

1. Traitement en cueillie enduit + bande
2. Rail
3. Montants
4. Equerre 120/60
5. Vis TTPC et feuillard métallique en about de plaque pour la DH118
6. Parement simple ou double
7. Traitement du pied de cloison avec joint mastic si exigence acoustique
8. Laine minérale

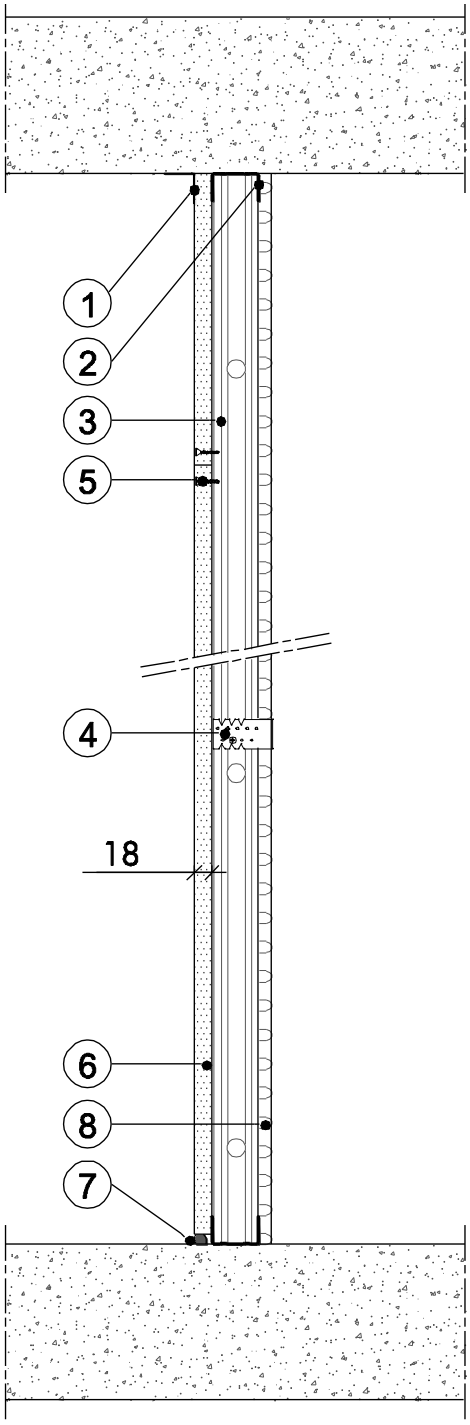

Système équerre et montants

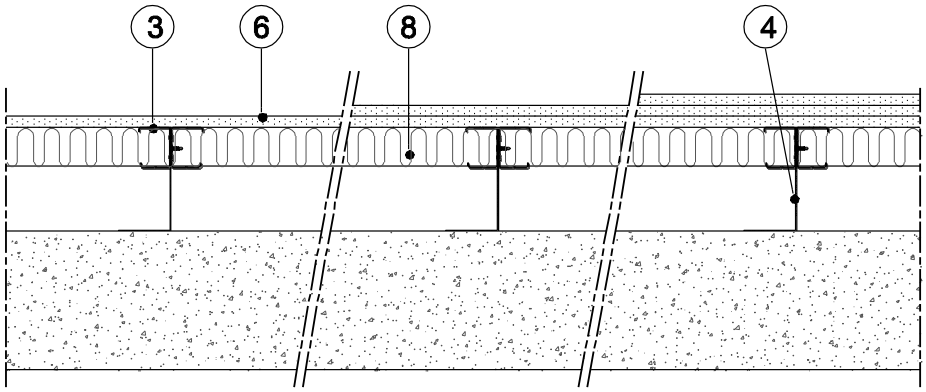

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre…). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels